

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DU 10<sup>ème</sup> B.C.P.  
DURANT DES TRAVAUX SUR UNE CHAMBRE FRANCE TELECOM**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Président de la Communauté de Communes,  
Président du Pays de la Déodatie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,  
L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE**

**Article 1** : A compter du 10 septembre 2015 à 8 heures, et jusqu'à la fin des travaux sur une  
chambre France Télécom,

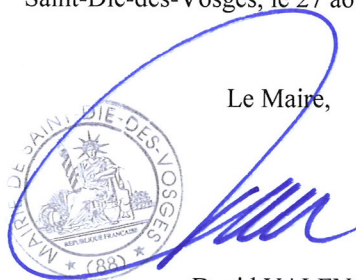
- La circulation se fera sur chaussée rétrécie, rue du 10<sup>ème</sup> B.C.P., au niveau du carrefour  
avec la rue d'Alsace. La circulation pourra être modifiée en fonction des nécessités du  
chantier.

**Article 2** : Les panneaux de signalisation temporaire seront mis en place par l'Entreprise. Le  
chantier sera protégé par l'Entreprise.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police  
municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du  
présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 27 août 2015

Le Maire,



David VALENCE